



Interf@ce Europe

Octobre
2010

informations et actualités
européennes pour les PME & les TPE

■ ■ ■ En direct de Bruxelles

Lancement de l'Acte pour le marché unique

Michel Barnier, Commissaire au Marché intérieur a dévoilé le 27 octobre sa stratégie sur le marché intérieur, intitulée « Vers un acte pour le marché unique : pour une économie sociale de marché hautement compétitive ». Celle-ci fait suite au rapport de Mario Monti sur la relance du marché unique, qui a été présenté le 9 mai dernier.

Le document contient 50 propositions qui ont pour but de stimuler la croissance et la compétitivité et vise les entreprises, les consommateurs et les travailleurs.

Le texte s'articule autour de deux grands axes :

• Une croissance forte, équitable et durable :

- concernant les PME, le texte annonce un plan d'action pour **améliorer l'accès des PME aux marchés des capitaux, la révision du *Small Business Act* ainsi qu'une révision des directives sur les normes comptables.**
- **Le développement de l'entreprise sociale et l'investissement à long terme** sont aussi parmi les initiatives du Commissaire, de même que **l'adoption du brevet communautaire, la lutte anti-contrefaçon, le développement du commerce électronique et l'amélioration de l'accès aux marchés publics.**
- En matière fiscale, est prévue une nouvelle stratégie sur la TVA pour 2011, une nouvelle législation sur l'interconnexion des registres de commerce, ainsi que **la relance du projet ACCIS** (Assiette commune consolidée de l'impôt sur les sociétés).

• Les Européens, au cœur du marché unique pour retrouver la confiance :

cet axe vise notamment les citoyens, avec le **lancement de propositions concernant les retraites** suite à la consultation en cours, une **réforme des systèmes de reconnaissance des qualifications professionnelles**, des initiatives législatives sur les services bancaires de base et les modes alternatifs de règlement des différends dans l'UE de même qu'une **consultation sur les recours collectifs.**

Ce document a pour but de lancer un débat à l'échelle de l'UE. L'ensemble des Européens ont jusqu'au **28 février 2011** pour se prononcer sur le texte. La liste définitive des propositions sera ensuite présentée, pour une mise en œuvre avant la fin 2012.

Pour la CGPME, concernant les entreprises, et notamment les PME, bon nombre des mesures font déjà l'objet d'initiatives en cours et les annonces du 27 octobre ne semblent pas déterminantes pour relancer la croissance et assurer la compétitivité des PME.



Service
des Affaires
européennes

Mél : contact@cgpme.fr
Tél. : 01 47 62 73 73

Concernant la responsabilité sociétale, la CGPME a rappelé qu'elle est un des formidables enjeux des années à venir. Pour autant, elle doit rester avant tout un engagement volontaire des chefs d'entreprises et ne doit pas se transformer en une obligation contraignante.

Quelques points positifs néanmoins: la CGPME s'est réjouie de la priorité donnée à l'élaboration d'un futur brevet communautaire, de l'initiative renouvelée concernant l'assiette commune consolidée en matière d'impôt sur les sociétés et la nécessaire réciprocité à obtenir pour l'accès aux marchés publics des pays tiers.

Concernant l'accès des PME au financement, des restrictions demeurent et la CGPME attend des mesures concrètes pour permettre aux PME d'accéder à un financement diversifié via le capital investissement et un meilleur accès des PME aux marchés boursiers.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/internal_market/smact/docs/single-market-act_fr.pdf
<http://www.euractiv.fr/barnier-veut-renforcer-confiance-marche-unique-article>

« Union pour l'innovation »

La Commission européenne a dévoilé le 6 octobre sa communication « Une union pour l'innovation ». Il s'agit d'un **cadre d'actions stratégiques**, accompagné d'engagements de la Commission et des Etats membres.

Conformément aux attentes de la CGPME, le texte propose de conférer **un sens large à la notion d'innovation** « *qui s'étend à la fois à l'innovation axée sur la recherche et à l'innovation dans les modèles d'entreprise, le design, les stratégies de marque et les services qui apportent aux utilisateurs une valeur ajoutée et dans lesquels l'Europe compte des talents exceptionnels* ».

De nombreuses mesures sont annoncées dans cette communication, parmi lesquelles :

- L'adoption de budgets consacrés exclusivement aux **achats publics avant commercialisation**, afin de parvenir à un niveau de marchés publics consacrés à l'innovation équivalent à celui des Etats-Unis,
- Un soutien renforcé à **l'innovation sociale** qui « *consiste à exploiter l'ingéniosité des organismes de bienfaisance, des associations, et des entreprises sociales pour trouver de nouveaux moyens de répondre aux besoins sociaux que le marché ou le secteur public ne parvient pas satisfaire de manière suffisante* »,
- L'amélioration du **suivi et de l'évaluation des politiques de soutien à l'innovation** grâce à la création d'un tableau de bord et d'indicateurs plus pertinents.
- Un meilleur **accès des PME au financement**, en particulier grâce à une affectation plus importante des fonds structurels aux projets innovants,
- La concrétisation du brevet communautaire.

Le suivi de cette communication sera intégré à celui de la stratégie Europe 2020. Une conférence annuelle sur l'innovation permettra de présenter son état d'avancement.

Pour en savoir plus :



http://ec.europa.eu/research/innovation-union/pdf/innovation-union-communication_fr.pdf#view=fit&pagemode=none



Une nouvelle stratégie sur la politique industrielle

La Commission européenne a également lancé, le 28 octobre, sa nouvelle stratégie en matière de politique industrielle. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour la croissance et pour l'emploi et constitue l'une de ses initiatives phare.

Le document comprend une série de propositions à la Commission et aux Etats membres afin de stimuler la croissance et la création d'emplois sur la base d'une industrie forte, compétitive et durable. **La communication propose une approche globale et intégrée de la politique industrielle** et met l'accent sur le **besoin d'une action coordonnée**. En effet, il ne s'agit pas de remplacer les politiques industrielles nationales, mais de créer un cadre plus cohérent.

Le document liste **10 actions clés**, dont le soutien à la création et au développement des PME. Par ailleurs, est annoncée une analyse systématique de l'incidence sur la compétitivité des nouvelles législations, ainsi que la mise en place de bilans de qualité de la législation existante afin d'identifier les possibilités de réduction des entraves administratives. La présentation d'une stratégie visant à renforcer la normalisation et le suivi des progrès en matière d'innovation sont de même prévus.

La Commission s'engage à publier un rapport annuel sur la compétitivité de l'Europe et des Etats membres, ainsi que sur leurs performances politiques et industrielles. La communication est accompagnée d'un rapport sur la compétitivité dans les Etats membres.

Pour en savoir plus:

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/industrial-competitiveness/industrial-policy/files/communication_on_industrial_policy_fr.pdf

« Made in » : Indication du pays d'origine sur les marchandises provenant de l'extérieur de l'UE

Le Parlement européen a voté, le 21 octobre, en séance plénière, l'indication du pays d'origine sur les produits provenant des pays tiers. Ainsi, afin de prévenir la contrefaçon, la concurrence déloyale et les risques pour la santé, **l'indication du pays d'origine devra apparaître sur une vaste gamme de produits** tels que le textile, les chaussures, les meubles et les produits pharmaceutiques, de même que sur des outils tels que les vis et les robinets.

La proposition doit encore être adoptée par le Conseil des Ministres, où des réticences persistent sur l'obligation d'indiquer le pays d'origine. Une fois adoptée, elle sera publiée au Journal Officiel. Les Etats Membres auront un an pour la mettre en place.

Pour en savoir plus :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0383+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR>



Congé maternité : les députés favorables à une extension à 20 semaines

Service
des Affaires
européennes

Mél : contact@cgpme.fr - Tél. : 01 47 62 73 73



Lors de la session plénière du mois d'octobre, le Parlement européen s'est prononcé en faveur d'un allongement de la durée légale du congé de maternité à 20 semaines entièrement rémunérées. Actuellement, la durée minimale du congé maternité est de 14 semaines dans l'Union européenne.

Pour entrer en vigueur, cette disposition doit encore être approuvée par les Etats membres. Or, plusieurs pays dont le Royaume-Uni, l'Allemagne et la France ont d'ores et déjà fait part de leur opposition à ce projet, du fait de son coût.

Pour en savoir plus :

<http://www.europarl.europa.eu/fr/pressroom/content/20101020IPR88388>

Accord sur la directive « retards de paiement »

Le Parlement européen a adopté le 20 octobre 2010, en séance plénière, l'accord conclu avec le Conseil concernant la directive sur les retards de paiement. Ainsi, après de longues négociations, les institutions sont parvenus à l'accord suivant :

- **Pour les relations entre administrations et entreprises**, le délai pour payer la facture sera de **30 jours, pouvant être prolongé à 60 jours sous justification**. Pour les organismes tels que les hôpitaux publics, le délai pourra être de 60 jours.
- **Pour les relations entre entreprises, la liberté contractuelle sera de mise. Faute d'accord**, la règle générale sera de **30 jours. Cependant, si les deux parties sont d'accord, le délai pourra être étendu à 60 jours**. Enfin, les parties pourront aller au-delà des 60 jours, si cela ne constitue pas une « injustice flagrante envers le créancier ».
- **Le taux d'intérêt légal pour retard de paiement augmentera d'au moins 8% au-dessus de la référence de la Banque Centrale Européenne (BCE)**. Les créanciers pourront aussi obtenir un montant fixe minimum de 40 euros à titre de compensation pour frais de recouvrement.

Après l'adoption de l'accord par le Conseil (qui est prévu pour le mois de décembre), la nouvelle directive devrait être publiée au Journal Officiel de l'UE avant la fin de l'année, et commencer à être transposée en janvier 2011.

Pour en savoir plus :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P7-TA-2010-0374+0+DOC+XML+V0//FR&language=FR#BKMD-19>





Brevet communautaire : dernières discussions

Lors du Conseil « compétitivité » du 11 octobre, les 27 Etats membres ont réaffirmé la nécessité de trouver un accord le plus rapidement possible.

Cependant, l'Italie, l'Espagne, la Slovaquie, la République Tchèque et Chypre demeurent réticents à l'égard de la proposition de la Commission européenne quant à un brevet pouvant être déposé en anglais, français ou allemand.

La Présidence belge souhaite tout mettre en œuvre pour obtenir un accord avant la fin de l'année. **Le Conseil « compétitivité » du 10 décembre sera la dernière occasion de trouver un accord avant de déclarer l'échec des négociations et de commencer à considérer la possibilité d'une coopération renforcée.**

Huit Etats membres ont déjà exprimé leur accord pour une coopération renforcée en cas d'absence d'accord. Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, l'autorisation de procéder à une coopération renforcée est accordée par le Conseil des ministres (qui statuera à la majorité qualifiée) à condition de réunir 9 membres au minimum.

Cette solution pourrait créer un effet d'entraînement positif et éventuellement être élargi à tous les Etats membres à terme. Elle risque néanmoins de provoquer une fragmentation du marché européen, ainsi qu'une incertitude juridique pour l'ensemble des entreprises européennes.

■ ■ ■ Actions de lobbying

Retraites : Réponse à la consultation européenne

La CGPME a répondu à la consultation publique lancée par la Commission européenne le 7 juillet sur l'amélioration de la coordination des systèmes de retraite européens face aux défis économiques et démographiques.

Pour la CGPME, **les retraites doivent rester une prérogative des Etats membres.** Elle insiste sur la nécessité d'appliquer le principe de subsidiarité. En effet, la plupart des pays européens, dont la France, ont déjà entamé des réformes de leurs systèmes de retraite. Le rôle de l'Europe ne serait donc pas de remplir un vide laissé par les Etats membres en la matière.

Par ailleurs, les **différentes directives en vigueur couvrent déjà de façon satisfaisante des questions telles que la mobilité ou la transférabilité.**

Même si **certaines mesures peuvent être envisagées** dans le cadre de cette réforme, comme la **reconnaissance réciproque entre les Etats membres de certains parcours de formation ou l'harmonisation de certaines règles fiscales**, la CGPME ne voit pas la nécessité de modifier le cadre existant.





Déplacement de la CGPME 71 auprès des institutions européennes

Une délégation d'une trentaine de chefs d'entreprise de Saône et Loire s'est déplacée à Bruxelles les 25 et 26 octobre afin de **mieux comprendre le rôle des institutions européennes et leur influence sur la politique PME.**

Dans le cadre de ce déplacement, la délégation a eu l'opportunité d'échanger avec Luc Hendrickx, directeur de la compétitivité des entreprises au sein de l'UEAPME (Union européenne de l'Artisanat et des PME, dont la CGPME est membre). Il a présenté les derniers développements du *Small Business Act*.

Les missions du Bureau de représentation de la CGPME à Bruxelles ont également été présentées.

Le groupe a ensuite été accueilli par Nathalie Griesbeck, députée européenne de la région Grand Est, qui leur a exposé ses actions au sein du Parlement européen. Gilles Penet, Président de la CGPME 71, lui a fait part de certaines des préoccupations qui touchent en ce moment les entrepreneurs de la région.

Participation au groupe de travail « Marchés publics » de la Commission européenne

La CGPME a participé, le 20 octobre, au groupe de travail organisé par la DG « entreprises » sur l'accès des PME aux marchés publics.

A cette occasion, les résultats du dernier rapport sur l'accès des PME aux marchés publics ont été présentés. Celui-ci expose les progrès réalisés depuis 2005 et analyse les obstacles et les facteurs qui pourraient favoriser une meilleure participation des PME.

Les conclusions affirment que le nombre d'attributions de marchés a augmenté entre 2002 et 2008. **La proportion de PME dans le nombre de contrats remportés oscille entre 58 et 61%, représentant près de 30% de leur valeur.**

L'accès à l'information, les longs délais de paiement et le poids des charges administratives demeurent parmi les principaux obstacles rencontrés par les PME.

Le rapport propose des recommandations telles que :

- **simplifier les mesures d'appels d'offres,**
- **renforcer le dialogue entre les PME et les acheteurs publics,**
- **introduire un « marqueur PME » dans les avis d'attribution de marchés.**

Par ailleurs, la nouvelle plateforme « e-certis » a été présentée : il s'agit d'un guide contenant des informations pour les entreprises et les autorités adjudicatrices sur les différents documents exigés dans les procédures de marchés publics dans les différents Etats membres.

Pour en savoir plus :

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/business-environment/files/smes_access_to_public_procurement_final_report_executive_summary_2010_fr.pdf

http://ec.europa.eu/internal_market/publicprocurement/e-certis/index_fr.htm



■ ■ ■ CONSULTATION

| Titre | Délai | Action envisagée | Service responsable |
|---|----------------|------------------|------------------------------------|
| Livre vert « Vers des systèmes de retraite adéquats, viables et sûrs en Europe »* | 15 novembre 10 | Position CGPME | Direction des affaires sociales |
| Les futurs programmes européens dans le domaine de l'éducation, de la formation et de la politique pour la jeunesse** | 30 novembre 10 | Position CGPME | Direction des affaires sociales |
| Livre blanc sur les régimes de garantie des assurances*** | 30 novembre 10 | Position CGPME | Direction des affaires économiques |
| Livre Vert sur l'audit**** | 8 décembre 10 | Position CGPME | Direction des affaires économiques |
| Livre Vert sur les marchés publics électroniques***** | 31 janvier 11 | Position CGPME | Direction des affaires économiques |
| Mise en place d'un droit européen des contrats européenne pour les consommateurs et les entreprises***** | 31 janvier 11 | Position CGPME | Direction des affaires économiques |
| Vers un acte pour le marché unique***** | 28 février 11 | Position CGPME | Direction des affaires économiques |

*<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=89&langId=fr&newsId=839&furtherNews=yes>

**http://ec.europa.eu/dgs/education_culture/consult/index_fr.html

***http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/whitepaper-on-igs_en.htm

****http://www.e-c-f.fr/component/docman/doc_download/460-livre-vert-sur-laudit.html

*****http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/e-procurement_en.htm

*****http://ec.europa.eu/justice_home/news/consulting_public/news_consulting_0052_en.htm

*****http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/smact_fr.htm





■ ■ ■ AGENDA

- 5 novembre** : Conférence organisée par CNIPMMR (homologue roumain de la CGPME), dans le cadre du projet Consteam, sur les Fonds Structurels, Bucarest
- 9 novembre** : Comité de Direction de l'UEAPME, Bruxelles
- 9 novembre** : Réunion de l'intergroupe PME du Parlement européen sur le thème de l'accès des PME au financement, Bruxelles
- 9 novembre** : Forum sur le marché unique organisé par la commission "marché intérieur et protection des consommateurs" (IMCO) du Parlement européen, Bruxelles
- 16 novembre** : Commission "innovation" de l'UEAPME, Bruxelles
- 17 novembre** : réunion Confrontations Europe sur les politiques fiscales, Bruxelles
- 17 novembre** : Le Prototypos Award 2010, prix décerné par NORMAPME, sera remis à Françoise Le Bail, ancienne Directrice Générale adjointe à la DG "entreprises", comme reconnaissance pour sa mission accomplie à l'heure de promouvoir les intérêts des PME dans le processus de normalisation.
- 18 novembre** : Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'UEAPME suivis d'une rencontre avec le Commissaire Tajani sur le *Small Business Act*, Bruxelles
- 18 novembre** : Sommet PME, organisé par l'UEAPME, la Commission européenne et la Présidence belge « How Green makes money », Bruxelles
- 25 novembre** : Conférence sur les marchés publics organisée par la DG "marché intérieur", Bruxelles
- 29 novembre** : Séminaire organisé par CNIPMMR (homologue roumain de la CGPME), dans le cadre du projet Consteam, sur les entreprises en difficulté, Iasi (Roumanie)
- 29 et 30 novembre** : Forum sur la RSE, Bruxelles.
- 30 novembre** : Séminaire sur les politiques européennes de recherche/innovation et les régions, Bruxelles

Retrouvez les informations Europe sur le site : www.cgpme.fr

Service
des Affaires
européennes

Mél : contact@cgpme.fr - Tél. : 01 47 62 73 73